

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	33
- représentés	7
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/09/21-07

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Budget annexe DMA

L'an deux mille seize, le vingt et un septembre à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 14 septembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espéridou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Sylvie GAUTHIER	Frédéric BRANSIEC
Alain BENEDETTO	Audrey TROIN	Nathalie DANTAS
Philippe LEONELLI	Eric MASSON	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADÉ	Laëtitia PICOT	Thierry GOBINO
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Bernard JOBERT	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Roland BRUNO	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Jean PLENAT	Anne KISS	Michel FACCIN
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	Sylvie SIRI

Membres représentés :

Florence LANLIARD donne procuration à Frédéric BRANSIEC
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Michèle DALLIES
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Jean-Jacques COURCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016
Publication : 27/09/2016

Délibération n° 2016/09/21-07

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Budget annexe DMA

Le rapporteur expose :

Afin de procéder à la nomination des agents bénéficiant d'un avancement de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- 4 avancements du grade d'adjoint technique 1^{ère} classe au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- 1 avancement de grade d'ingénieur principal à ingénieur en chef classe normale.

Création de postes à temps complet		Suppression de postes à temps complet après avis du comité technique	
Grade	Nombre	Grade	Nombre
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	4	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	4
Ingénieur en chef classe normale	1	Ingénieur principal	1
TOTAL	5	TOTAL	5

D'autre part, afin de remplacer un agent en contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), à l'issue de son contrat et à sa demande de quitter la collectivité, sur le poste d'ambassadeur du tri au service « déchets ménagers et assimilés », il convient également de modifier le poste existant en un poste de catégorie C du cadre d'emploi d'adjoint technique.

Création de postes à temps complet		Suppression de poste à temps complet après avis du comité technique	
Cadre d'emploi	Nombre	Catégorie d'emploi	Nombre
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1	CAE ambassadeur du tri	1
TOTAL	1	TOTAL	1

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 relatif à la création d'emploi par l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL en date du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2016/03/30-11 du Conseil communautaire du 30 mars 2016 portant vote du budget primitif 2016 - Budget annexe DMA ;

Vu la délibération n° 2016/02/03-06 du Conseil communautaire du 3 février 2016 portant modification du tableau des effectifs ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

2

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Vu la délibération n° 2016/07/19-07 du Conseil communautaire du 19 juillet 2016 portant création au tableau des effectifs d'un poste de catégorie B, responsable du pôle administratif et financier au service déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin d'adapter les emplois aux avancements de grade.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un agent en contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à l'issue du contrat.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 12 septembre 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité technique du 15 septembre 2016.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Création de postes à temps complet		Suppression de postes à temps complet après avis du comité technique	
Grade	Nombre	Grade	Nombre
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	1	Contrat aidé CUI - CAE	1
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	4	Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	4
Ingénieur en chef classe normale	1	Ingénieur principal	1
TOTAL	6	TOTAL	6

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les dépenses correspondantes au budget annexe DMA 2016 au chapitre 012.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160921-20160000110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation